

Séance publique du 27 novembre 2000

Délibération n° 2000-6009

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

commune (s) : Vaulx en Velin - Saint Priest

objet : **Versements anticipés de participations aux bilans des ZAC "Centre Ville" à Vaulx en Velin et "Feuilly" à Saint Priest concédées à la SERL**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Lors de la séance publique en date du 8 juin 2000, le Conseil a pris acte des résultats de l'année 1999 des opérations concédées à la SERL et à l'OPAC du Rhône dans le cadre des comptes-rendus annuels aux collectivités (CRAC).

Il a, dans cette délibération, approuvé le versement des participations au bilan et au déficit de chacune des ZAC, selon l'échéancier arrêté dans le document du CRAC.

Les soldes positifs des bilans de certaines opérations en phase d'achèvement (ZAC "de la Soie" à Décines Charpieu, ZAC "de Chassieu", ZAC "Moncey Saint Jacques" à Lyon 3°, ZAC "Pompidou Charrial" à Lyon 3°, ZAC "Tonkin 2" à Villeurbanne) génèrent une recette de 21 181 903,88 F TTC.

Pour la ZAC "Feuilly" à Saint Priest et la ZAC "Centre Ville" à Vaulx en velin, une participation au déficit serait souhaitable, compte tenu du bilan déficitaire et des besoins spécifiques de ces opérations.

De plus, le versement anticipé de cette participation est possible dans le cadre du budget 2000.

Par conséquent, il serait proposé le versement anticipé d'une participation au déficit d'un montant suivant :

- ZAC "Feuilly" à Saint Priest : 10 523 151,88 F TTC,
- ZAC "Centre Ville" à Vaulx en Velin : 7 415 200 F TTC ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 8 juin 2000 ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement, à titre de participation au bilan de la ZAC "Feuilly" à Saint Priest de la somme de 10 523 151,88 F TTC et au bilan de la ZAC "Centre Ville" à Vaulx en Velin de la somme de 7 415 200 F TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercice 2000 - compte 657 210 - fonction 824 - opérations 0003 et 0086.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,